



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/47
14 avril 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-seizième réunion
Montréal, 9 - 13 mai 2016

PROPOSITION DE PROJET : SIERRA LEONE

Le présent document comporte des commentaires et des recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche) PNUÉ et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Sierra Leone

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	65 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe 1)	Année : 2014	1,47 (tonne PAO)
---	--------------	------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2014		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvant	Agent de fabrication	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					1,5				1,5

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence de base de 2009-2010	1,7	Point de départ pour les réductions globales durables :	1,7
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvé :	0,6	Restant :	1,1

(V) PLAN D'AFFAIRES		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0	0,1	0	0,1	0	0,1	0,2
	Financement (\$US)	0	0	22 600	0	23 730	0	23 730	70 060
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0	0,1	0	0	0	0	0,1
	Financement (\$US)	0	0	54 500	0	0	0	0	54 500

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014-2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			S/O	S/O	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,1	S/O	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)			S/O	S/O	1,7	1,7	1,5	1,5	1,5	1,5	1,1	S/O	
Financement accordé (\$US)	PNUE	Coûts de projet	25 000	0	23 000	0	20 000	0	21 000	0	21 000	110 000	
		Coûts d'appui	3 250	0	2 990	0	2 600	0	2 730	0	2 730	14 300	
	ONUDI	Coûts de projet	50 000	0	0	0	50 000	0	0	0	0	0	100 000
		Coûts d'appui	4 500	0	0	0	4 500	0	0	0	0	0	9 000
Fonds approuvés par ExCom (\$US)	Coûts de projet		75 000	0	23 000	0	0	0	0	0	0	98 000	
	Coûts d'appui		7 750	0	2 990	0	0	0	0	0	0	10 740	
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$US)	Coûts de projet		0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	70 000	
	Coûts d'appui		0	0	0	0	7 100	0	0	0	0	7 100	

Recommandation du secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Sierra Leone, le PNUE, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 76^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination du HCFC (PGEH) d'un montant total de 77 100 \$US, soit 20 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 2 600 \$US pour le PNUE, et de 50 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 500 \$US pour l'ONUDI. La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2016 à 2018.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement de Sierra Leone a indiqué une consommation de 1,47 tonne PAO de HCFC en 2014 et a estimé une consommation de 0,83 tonne PAO pour 2015. La consommation de HCFC pour 2011-2015 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation des HCFC à la Sierra Leone (données de l'article 7, 2011-2014, estimation de 2015)

HCFC-22	2011	2012	2013	2014	2015*	Référence
Tonnes métriques	34,00	47,00	15,20	26,70	15,02	30,37
Tonnes PAO	1,87	2,59	0,84	1,47	0,83	1,70

*Estimation.

3. La consommation estimée de HCFC en 2015 est 49 pour cent inférieure à la consommation de référence de 1,70 tonne PAO. L'importation élevée en 2012 était attribuée aux réserves en préparation du gel de la consommation de HCFC à compter de 2013, tandis que l'importation élevée en 2014 était due à des problèmes techniques avec le système qui collecte et enregistre les données, ainsi que des changements de responsabilité au sein du service des douanes.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement de la Sierra Leone a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2014, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'article 7. Le rapport du programme du pays de 2015 sera présenté le 1^{er} mai 2016.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. Le gouvernement a établi un système de permis et de quota de HCFC en 2010. L'Unité nationale pour l'ozone et l'Autorité nationale des revenus (service des douanes) ont collectivement mis au point une base de données dans laquelle sont enregistrés tous les importateurs. Au début de chaque année, tous les importateurs de SAO doivent soumettre le type et la quantité de SAO qui seront importées. Par conséquent, l'Unité nationale pour l'ozone émet des quotas et des permis chaque année. Les importateurs doivent recevoir l'autorisation de l'Unité nationale pour l'ozone avant que le service des douanes ne puisse leur remettre les expéditions.

6. Trois séances de formation ont été réalisées, ce qui a donné lieu à 41 douaniers et agents de police formés sur la surveillance et l'application des politiques et règlements concernant les SAO. En outre, 19 douaniers et agents de police ont été formés sur la conformité, l'application et les techniques de lutte contre le commerce illicite. Cinq identificateurs de réfrigérants ont été fournis et distribués aux points

d'entrée principaux du pays. Par conséquent, une diminution du commerce illégal de SAO et un contrôle accru des importations de HCFC ont été notés.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

7. Les préparations pour la certification des techniciens sont déjà en cours. Un atelier de formation des formateurs a été mené en 2013 pour former 22 techniciens d'entretien provenant de toutes les régions de Sierra Leone. Quatre ateliers sur les pratiques exemplaires d'entretien en matière de réfrigération et de climatisation ont été menés pour 140 techniciens.

8. Un programme visant à renforcer les centres régionaux de remise à neuf et à fournir des incitatifs pour les utilisateurs finaux commerciaux et industriels est mis en œuvre. L'équipement (y compris des machines de récupération, des identificateurs de réfrigérants, des machines de brasage, des postes de charge d'hydrocarbure [HC] et des manomètres divers) a été fourni et distribué aux centres de remise à neuf. Des campagnes de sensibilisation pour informer les techniciens de la disponibilité d'équipements remis à neuf ont été achevées.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

9. Les institutions impliquées dans l'unité de mise en œuvre et de suivi du projet en Sierra Leone sont l'Unité nationale pour l'ozone, le Comité national de l'ozone, l'association des techniciens et ingénieurs en réfrigération, le service des douanes et le ministère du Commerce. L'Unité nationale pour l'ozone a recruté un consultant pour fournir une assistance à la coordination du projet, à la mise en œuvre et au suivi des activités.

Taux de décaissement du financement

10. En mars 2016, sur le montant de 98 000 \$US approuvé, 87 620 \$US ont été déboursés (40 000 \$US pour le PNUE et 47 620 \$US pour l'ONUDI). Le solde de 10 380 \$US sera décaissé en 2016 (tableau 2).

Tableau 2 - Rapport financier de la phase I du PGEH à la Sierra Leone (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total global approuvé	
	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé
PNUE	25 000	25 000	23 000	15 000	48 000	40 000
ONUDI	50 000	47 620	0	0	50 000	47 620
Total	75 000	72 620	23 000	15 000	98 000	87 620
Taux de décaissement (%)	97		65		89	

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre :
- a) Formation de 30 douaniers par le biais d'un atelier et renforcement du programme des écoles de formation douanière; la formation comprendra des modules sur l'ozone et visera à réduire le commerce illégal de SAO (PNUE) (5 000 \$US);
 - b) Formation de 40 techniciens d'entretien sur les bonnes pratiques, renforcement des associations de réfrigération et renforcement du programme dans deux instituts techniques de réfrigération et de climatisation (PNUE) (10 000 \$US);

- c) Fourniture d'outils supplémentaires pour les centres de remise à neuf, formation sur l'utilisation des outils fournis et fourniture d'incitatifs pour convertir les équipements vers des solutions de remplacement disponibles sans HCFC (ONUDI) (50 000 \$US); et
- d) Gestion et coordination du projet (5 000 \$US) (PNUE).

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

12. L'augmentation de consommation de HCFC-22 en 2014 était associée à des problèmes techniques du système qui collecte et enregistre les données pour cette année. Le gouvernement est conscient que le service des douanes est confronté à certaines difficultés et il priorise la formation du personnel sur les problèmes liés à l'ozone et assure une collecte et un enregistrement adéquat des données. L'Unité nationale pour l'ozone collecte aussi des données d'importation directement des importateurs, ce qui fournirait une comparaison sur les permis délivrés avec les importations réelles dans le pays.

13. Le gouvernement a déjà émis un quota d'importation des HCFC de 1,37 tonne PAO pour 2016.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

14. En ce qui concerne la durabilité des programmes de formation pour les douaniers et les techniciens d'entretien, le PNUE a expliqué que l'Unité nationale pour l'ozone a établi un protocole d'entente avec l'Autorité nationale des revenus afin d'inclure des modules sur l'ozone dans le programme de formation pour les douaniers. Le programme de formation sur les bonnes pratiques de réfrigération est en cours de révision par les instituts de formation pour y inclure l'ozone et d'autres sujets de gestion environnementale (p. ex. : le changement climatique). La troisième tranche inclura la mise en œuvre d'un nouveau programme de formation douanière et d'un nouveau programme de formation pour les instituts techniques.

15. Le Secrétariat a demandé si le pays envisageait la remise à neuf de l'équipement à base de HCFC avec des réfrigérants inflammables, et la manière dont les décisions sur la remise à neuf¹ ont été prises en compte dans ces activités en notant que la formation des techniciens comprenait le renforcement des capacités pour la manipulation sécuritaire des réfrigérants HC. Le PNUE a expliqué que les séances de formation comprennent la manipulation sécuritaire des HC pour éviter toute conséquence de l'utilisation de la technologie HC par des techniciens d'entretien non qualifiés dans l'avenir, et le PNUE a noté que le pays est pleinement conscient des décisions pertinentes du Comité exécutif sur la remise à neuf² au moment où ces actions sont mises en œuvre.

Conclusion

16. Le Secrétariat a noté que la Sierra Leone continue d'être en conformité avec les objectifs de consommation de HCFC, qu'elle dispose d'un système de permis et de quota opérationnel et qu'elle continue de progresser dans la mise en œuvre des activités approuvées dans le cadre de la phase I. Les difficultés auxquelles le service des douanes a été confronté ont été résolues et les activités achevées dans

¹ Décisions 72/17 et 73/34.

² Décisions 72/17 et 73/34.

le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération ont contribué à améliorer la capacité des techniciens d'entretien à mettre en œuvre de meilleures pratiques d'entretien.

RECOMMANDATIONS

17. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion d'élimination des HCFC (PGEH) en Sierra Leone; et recommande en outre l'approbation générale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la Sierra Leone et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2016-2018 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que dans le cas où le pays devait décider de procéder à la remise à neuf et à l'entretien associés à des réfrigérants inflammables et toxiques dans les équipements de réfrigération et de climatisation conçus à l'origine pour des substances non inflammables, le pays assumerait toutes responsabilités et tous risques connexes, et procéderait conformément aux normes et protocoles pertinents.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	20 000	2 600	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	50 000	4 500	ONUDI